



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</p> <p>Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11 Pour : 8 Contre : Absentions : 3</p> <p>Date de convocation : 21/05/2026</p> <p>Date d'affichage : 27/05/2026</p>	<p>L'an deux mille vingt-six Le 26 mai à 18h30</p> <p>Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Rognaix en séance publique sous la présidence de Madame Monique NAGORNY, Maire</p> <p>Etaient présents : Stéphanie BENIER, Virginie BOEBAERT, Benoit CHAMIOT-MAITRAL, Coralie CUVILLIER, Joël GACHET, Olivier HAZARD Véronique LEGER, Thomas MAIRE DU POSET, Monique NAGORNY, Meghane PERROUX, Salvatore OLIVA</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Monsieur Olivier HAZARD est élu secrétaire de séance</p>
--	---

Délibération n°2026-27**Objet : Modification des tarifs de location des salles municipales**

Madame le Maire rappelle que la délibération 2023-03 du 27 février 2023, il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

Salle polyvalente :**Tarifs aux habitants et extérieurs**

	Location sans cuisine	Cautions sans cuisine	Location avec cuisine	Cautions avec cuisine
Habitants Rognaix	250.00€	400.00€	350.00€	600.00€
Personnes extérieurs	500.00€	900.00€	700.00€	1 300.00€

Si le nettoyage de la salle est mal effectué il sera facturé la somme de 80,00€

La location débutera le vendredi après-midi par un état des lieux d'entrée et sera restituée le dimanche en fin de journée ou le lundi matin par un état des lieux de sorti.

Tarifs aux associations

Salle polyvalente pour les associations	Semaine du lundi au jeudi	Week-end Du vendredi après-midi au lundi matin
	Associations communales y compris l'APE du RPI et Nant Bayet	Gratuit
Associations hors commune	200 €/an	100 €/week-end sans cuisine 200 €/week-end avec cuisine

Si le nettoyage de la salle est mal effectué il sera facturé la somme de 80,00€

REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2026

Application agréée E-legalite.com

Tarifs aux agents communaux

Les agents communaux ont la gratuité de la salle à raison d'un week-end par an (année civile).

Foyer :

Tarif habitants

En journée de 12h à 21h : 60€

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs communaux susmentionnés à compter du 01^{er} juillet 2026.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,
Monique NAGORNY



REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-217302165-20260528-DEL2026_27-